



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

précarité étudiante

Question au Gouvernement n° 2401

Texte de la question

PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory.

Mme Michèle Victory. Ma question, à laquelle j'associe M. Régis Juanico, s'adresse au Premier ministre. La semaine dernière, monsieur le Premier ministre, vous n'avez pas répondu au président Chassaigne lorsqu'il s'est indigné des raisons vous incitant à supprimer l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, l'ONPES. Sous couvert d'économies de bouts de chandelle et de rationalisations arbitraires, et alors même que vous créez des agences dans d'autres domaines, votre décision sonne comme une provocation pour toutes celles et tous ceux qui vivent des situations d'exclusion, dans une société où la pauvreté et ses conséquences fragilisent le socle républicain. Au-delà des chercheurs, en effet, des personnes en état de pauvreté participent elles aussi à ces travaux afin de lutter contre l'invisibilité des plus fragiles, notamment des jeunes.

La pauvreté touche l'ensemble de la société, et c'est avec tristesse que nous avons appris le drame qui s'est produit à Lyon vendredi dernier, geste désespéré d'un étudiant stéphanois pour lequel nous avons tous une pensée. Ce geste dramatique, qui ne saurait à lui seul tout expliquer, éclaire une nouvelle fois la précarité et les difficultés grandissantes que subit la jeunesse de France. Une telle situation est inacceptable. L'accès aux études supérieures reste inégalitaire et ne permet pas aux 712 000 étudiants boursiers de faire face à leur quotidien sereinement : ils sont 42 % à renoncer aux soins faute de moyens, 38 % à se nourrir pour moins de 5 euros par jour et à fréquenter les épiceries solidaires, un tiers à occuper un emploi, et beaucoup se logent de manière indigne. Surtout, beaucoup renoncent. Au-delà, ces chiffres ne traduisent pas la détresse psychologique, le sacrifice des familles les plus fragiles et la perte d'espoir que la précarité fait peser sur notre jeunesse et son avenir.

Outre le rétablissement de l'ONPES, nous vous exhortons à élaborer un plan d'urgence à la hauteur du projet émancipateur de notre République, celui de donner à chacun la chance de dépasser son destin.
(Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs des groupes LaREM et GDR.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Permettez-moi, madame Victory, de m'associer à vos pensées concernant le jeune auteur de cet acte de désespoir à Lyon.

Pour combattre ce désespoir, nous devons poursuivre le déploiement des mesures élaborées dans le cadre de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. À ce titre, nous proposons aux jeunes une complémentaire santé solidaire gratuite ou coûtant moins d'1 euro par jour – soit moins de 8 euros mensuels

pour les étudiants –, donnant droit au remboursement intégral de lunettes ainsi que de prothèses auditives et dentaires. Ces mesures ne peuvent que contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Comme l'a rappelé Gabriel Attal, nous poursuivons nos travaux relatifs au revenu universel d'activité, qui fait l'objet d'une concertation en ligne ouverte à tous nos concitoyens jusqu'au 20 novembre. Nous réfléchissons avec plus de soixante-dix acteurs, dont un sous-collège dédié à la jeunesse, à l'opportunité d'intégrer des jeunes de 16-25 ans dans le revenu universel d'activité. Si la réponse est positive, faudra-t-il cibler les étudiants ou encore les jeunes issus de l'aide sociale à l'enfance, dont nous savons qu'ils rencontrent de grandes difficultés ? Nous menons cette réflexion en concertation avec les départements. Nous vous invitons à prendre part à ces travaux et à la dynamique que nous déployons au cœur des territoires, avec les départements et les autres collectivités.

Mme Valérie Rabault. Avec dix-huit départements !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. C'est en effet dans les territoires, avec les associations d'insertion sociale et professionnelle ou encore avec le COJ – conseil d'orientation des politiques de jeunesse –, que nous œuvrons à apporter les meilleures réponses aux jeunes. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory.

Mme Michèle Victory. Mais pourquoi supprimer l'ONPES ? Je n'ai toujours pas la réponse.

Mme George Pau-Langevin. Très bien !

M. André Chassaigne. Ils ne répondent pas !

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Dans le cadre du CNLE – conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion –, nous avons provoqué un choc de participation en instituant un huitième collège.

M. André Chassaigne. Qu'est-ce que ça veut dire ? C'est de la langue de bois !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. À terme, les bénéficiaires représenteront la moitié des membres du CNLE. L'ONPES est de surcroît adossé au CNLE.

M. le président. Merci, madame la secrétaire d'État.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Victory](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2401

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 novembre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [13 novembre 2019](#)